

Plus de 220 000 ménages bretons, majoritairement seniors, recourent aux services à la personne en 2013

En 2013, 221 000 ménages bretons ont fait appel aux services à la personne. Ce recours est plus fréquent dans la région qu'au niveau national. Les ménages les plus âgés, les plus aisés mais aussi les couples avec plusieurs enfants constituent les principaux utilisateurs de ces services. À l'horizon 2035, en prolongeant les évolutions démographiques récentes, les ménages utilisateurs des services à la personne seraient près de 300 000. Leur nombre augmenterait ainsi de plus d'un tiers. Dans un contexte de vieillissement de la population, les besoins à destination des seniors progresseraient encore plus fortement.

Magali Février, Fatima Le Strat, Valérie Mariette et Ludivine Neveu, Insee

Les services à la personne recouvrent des activités variées comme l'aide à la vie quotidienne auprès des personnes âgées ou handicapées, la garde d'enfants, le soutien scolaire, mais aussi des services d'entretien de la maison. Par nature, toutes ces activités s'effectuent au domicile de la personne y recourant (*définitions*).

En lien avec les évolutions démographiques et sociétales, la demande des ménages pour ces services s'est nettement accrue, en particulier depuis le plan Borloo (*définitions*) de 2005. Cela traduit le vieillissement de la population, les mutations des modèles familiaux, mais aussi une aspiration des actifs à mieux équilibrer leurs vies professionnelle et personnelle. Dans ce contexte, les pouvoirs publics conduisent des politiques volontaristes de soutien au financement et à la professionnalisation de ce secteur (*encadré*).

En 2013, un peu plus de 50 000 salariés travaillent dans le secteur des services à la personne (SAP) en Bretagne. Cela correspond à 19 000 emplois à temps plein car une large majorité de ces salariés travaille à temps partiel. Rapportée à la population, l'offre de SAP en Bretagne est relativement moins

importante que celle observée en France de province (respectivement 58 et 62 emplois à temps plein pour 10 000 habitants)¹.

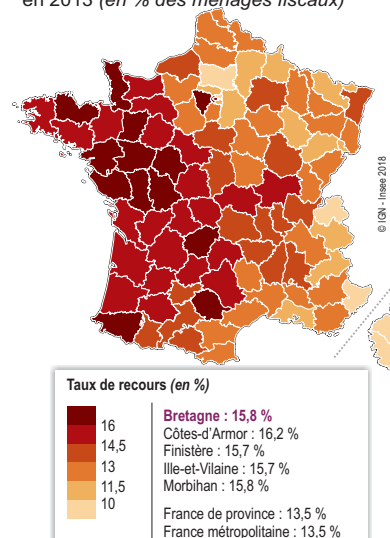
A contrario, avec 221 000 ménages déclarant des dépenses de SAP à l'administration fiscale, la demande est plus fréquente en Bretagne qu'en France de province. En effet, elle y représente respectivement 15,8 % et 13,5 % des ménages fiscaux (*figure 1*) (*définitions*). Ce constat vaut plus largement pour le grand ouest : le taux de recours (*définitions*) aux SAP enregistré en Bretagne est le plus élevé après celui des Pays de la Loire (17,3 %) et légèrement supérieur à celui de la Nouvelle Aquitaine (15,6 %).

Avec un recours aux SAP plus fréquent dans la région et une offre de services moindre, l'équilibre s'établit par conséquent sur des missions de plus faibles volumes horaires qu'au niveau national. Identifier les spécificités bretonnes du recours aux services à la personne et mesurer leur impact sur l'évolution de la

demande constitue ainsi un éclairage important face aux enjeux actuels du secteur². Dans le cadre du Contrat de Plan Régional de Développement des

1 Un recours aux SAP plus fréquent dans le grand ouest

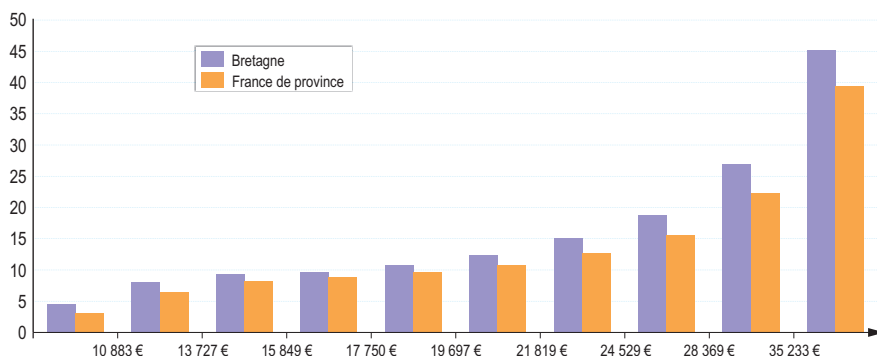
Taux de recours aux SAP par département en 2013 (en % des ménages fiscaux)



Lecture : en 2013, 15,8 % des ménages bretons déclarent avoir eu recours aux services à la personne (SAP). Sources : Insee - DGFIP - Cnaf - Cnav - CCMSA, Filosofi 2013.

2 Le recours aux SAP augmente avec le niveau de vie

Taux de recours aux services à la personne (SAP) selon le niveau de vie du ménage en 2013 (en %)



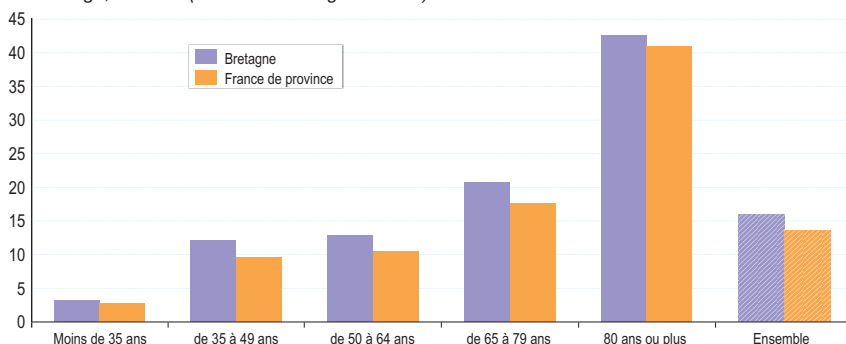
Lecture : 4,5 % des ménages bretons situés dans le premier décile (c'est-à-dire avec un niveau de vie inférieur à 10 883 €) ont déclaré avoir eu recours aux services à la personne en 2013.

NB : les ménages sont classés selon les déciles de niveau de vie observés en France de province.

Sources : Insee - DGFIP - Cnaf - Cnav - CCMSA, Filosofi 2013.

3 En Bretagne, un recours supérieur quelle que soit la tranche d'âge

Taux de recours aux services à la personne (SAP) selon l'âge de la personne de référence du ménage, en 2013 (en % des ménages fiscaux)

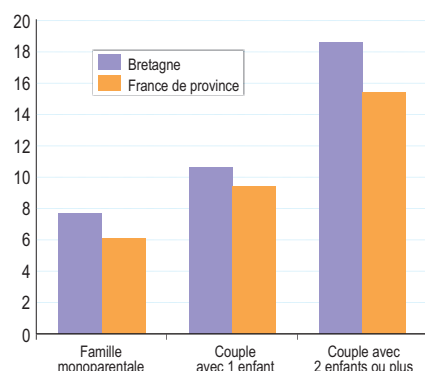


Lecture : parmi les ménages bretons dont le référent fiscal est âgé de 80 ans ou plus, 42,3 % déclarent avoir eu recours aux SAP.

Sources : Insee - DGFIP - Cnaf - Cnav - CCMSA, Filosofi 2013.

4 Un recours plus important pour les couples avec plusieurs enfants

Taux de recours aux services à la personne parmi les ménages avec enfant(s) dont le référent fiscal est âgé de 35 à 49 ans (en %)



Lecture : 18,6 % des couples bretons entre 35 et 49 ans avec 2 enfants ou plus déclarent avoir eu recours aux SAP en 2013.

Sources : Insee - DGFIP - Cnaf - Cnav - CCMSA, Filosofi 2013.

Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP), la présente étude, réalisée en partenariat avec la Direccte³, vise ainsi une connaissance fine de la demande de services à la personne au sein de la Bretagne.

En Bretagne, comme ailleurs, les facteurs sociodémographiques, tels que le revenu,

l'âge et la composition familiale constituent des déterminants de la demande de services à la personne. Cependant, les ménages bretons y recourent davantage quels que soient leurs profils, avec en particulier une plus forte propension au recours parmi les seniors.

Le niveau de vie influence fortement la demande de SAP

Le recours aux services à la personne dépend de la capacité financière à y faire appel. Malgré les politiques de soutien au financement des SAP, notamment l'introduction du crédit d'impôt pour les actifs en 2007 (*encadré*), le revenu demeure un facteur important dans l'emploi de salariés à domicile, en Bretagne comme dans les autres régions françaises. Le recours aux SAP croît ainsi régulièrement avec le revenu. De plus, il s'intensifie pour les niveaux de vie (*définitions*) les plus élevés (*figure 2*). Près de 45 % des ménages bretons les plus « aisés »⁴ ont ainsi recours aux SAP, soit une proportion dix fois supérieure à celle des ménages les plus « modestes »⁵. Par ailleurs, la fréquence du recours aux SAP se révèle supérieure en Bretagne à

Les politiques de soutien au financement des services à la personne

Le soutien financier aux services à la personne (SAP) s'appuie sur une politique d'allègements de cotisations sociales, d'avantages fiscaux et d'aides directes.

Les aides directes sont essentiellement destinées aux publics « fragiles » : personnes âgées, handicapées ou jeunes enfants. Elles peuvent financer partiellement ou en totalité certains recours aux SAP. Elles reposent notamment sur les dispositifs de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), l'aide ménagère et la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE).

Le secteur des SAP fait l'objet de fréquentes modifications socio-fiscales qui peuvent avoir un effet sur le recours des ménages. En 2005, le plan « Borloo » donne une impulsion au secteur avec la création du Cesu (chèque emploi service universel) et du Cesu préfinancé qui donne accès à des services à moindre coût.

En 2007, la réduction d'impôt de 50 % des dépenses pour l'emploi à domicile prend la forme d'un crédit d'impôt, pour les foyers actifs uniquement.

En 2011, l'abattement de cotisations sociales a été restreint aux services à la personne réalisés auprès de publics fragiles et peut avoir pesé sur la demande des ménages.

En 2013, un abattement forfaitaire de cotisations de 0,75 €/h est mis en place.

Depuis 2015, les personnes de plus de 70 ans, dépendantes ou handicapées, et les parents d'un enfant handicapé sont exonérés des cotisations patronales. Pour les autres particuliers employeurs, l'abattement de cotisations est porté à 2 €.

Enfin, depuis 2017 le crédit d'impôts de 50 % des dépenses déclarées est étendu aux foyers fiscaux inactifs et retraités.

l'ensemble des régions de province sur toute l'échelle des niveaux de vie. Parmi les autres déterminants du recours aux SAP, figure l'âge et les conditions de santé.

Les seniors sont particulièrement utilisateurs des SAP

Le recours aux SAP augmente avec l'âge. Si ce lien est valable autant en France de province qu'en Bretagne, le taux de recours est plus élevé dans la région à chaque âge (*figure 3*). Faible parmi les ménages dont le référent fiscal a moins de 35 ans, le taux de recours demeure inférieur de 3 à 4 points à la moyenne régionale pour les ménages de 35 à 64 ans. Il croît fortement au-delà, avec près de 21 % de ménages utilisateurs entre 65 et 79 ans et 42 % à partir de 80 ans. De telles fréquences de recours parmi les seniors s'expliquent par des besoins spécifiques : un quart de ceux vivant à domicile

3- Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

4- Ménages ayant un niveau de vie supérieur à 35 233 € (valeur du 9^e décile observé en France hors Ile-de-France cf définitions).

5- Ménages ayant un niveau de vie inférieur à 10 883 € (valeur du 1^{er} décile observé en France hors Ile-de-France cf définitions).

sont confrontés à des difficultés physiques, sensorielles ou cognitives⁶ entraînant pour certains une perte d'autonomie. Les SAP visent ainsi, en particulier auprès des plus âgés, le maintien à domicile et l'accompagnement dans la vie quotidienne, par exemple l'aide aux repas.

Au-delà de la forte demande aux âges élevés, la structure familiale exerce une influence sur le recours aux SAP, notamment la présence d'enfant(s).

La présence de plusieurs enfants accroît le besoin de SAP

Les couples avec deux enfants ou plus ont un taux de recours aux SAP plus élevé que ceux ayant un seul enfant. C'est en particulier le cas pour les couples d'âge moyen, entre 35 et 49 ans (*figure 4*). Parmi eux, 10,6 % des couples avec un enfant déclarent un recours aux SAP en Bretagne. Ce taux s'élève à 18,6 % à partir de 2 enfants, soit 3 points de plus qu'au niveau national hors Île-de-France (15,4 %). Ce recours plus élevé dans la région peut en partie s'expliquer par une fréquence plus importante de couples dans lesquels les deux conjoints travaillent. À titre d'illustration, 81 % des couples bretons d'âge moyen ayant plusieurs enfants se trouvent dans cette situation en 2013, soit 7 points de plus qu'en France de province. En effet, les besoins des familles avec enfants portent notamment sur la garde d'enfants mais aussi le soutien scolaire. Ils sont accentués lorsque les deux parents travaillent. Déclinés par départements, les taux de recours aux SAP sont assez similaires. Dans les Côtes-d'Armor, le taux se démarque légèrement (16,2 %) de la moyenne régionale, car la part des ménages de 80 ans ou plus y est plus importante (12 %) que dans le Morbihan et le Finistère (10 %) et surtout l'Ille-et-Vilaine (8 %).

Un recours plus fréquent aux SAP en Ille-et-Vilaine pour les ménages d'âge moyen et les plus âgés

Comparé aux autres départements bretons, le taux de recours des ménages âgés de 80 ans ou plus est plus élevé de 2 à 3 points en Ille-et-Vilaine (44 %). Ce département se distingue également concernant les ménages d'âge moyen : leur taux de recours (14 %) et leur part dans l'ensemble des ménages (27 %) y sont les plus élevés des départements bretons.

Ce constat vaut encore plus pour les couples

avec plusieurs enfants. Leur taux de recours aux SAP s'établit à 22 %, supérieur de 5 à 6 points à celui des autres départements bretons. Cet effet peut pour partie être lié à la fréquence des couples biactifs plus élevée encore qu'au niveau régional. En Ille-et-Vilaine, cela concerne 83 % des couples entre 35 et 49 ans ayant plusieurs enfants, soit 2 points de plus que la moyenne bretonne.

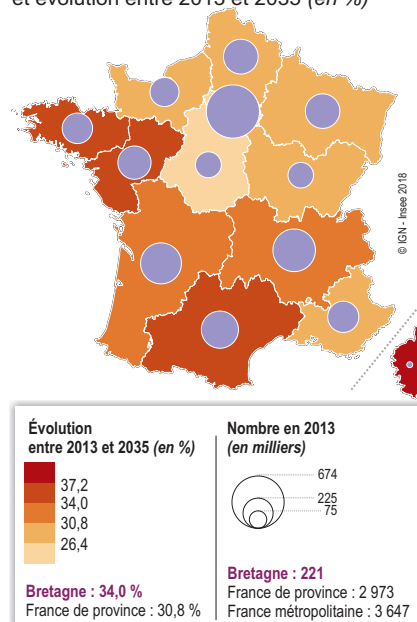
Par ailleurs, une offre plus visible et en adéquation avec la demande peut également favoriser le recours. D'une part, les grandes enseignes de services à la personne se sont implantées en premier lieu sur le territoire de la métropole rennaise. D'autre part, la population étudiante, plus nombreuse et plus souvent en cumul emploi études⁷, constitue un potentiel de main-d'œuvre pour exercer des activités à domicile telles que la garde d'enfants ou le soutien scolaire.

75 000 ménages utilisateurs supplémentaires en Bretagne en 2035

Du prolongement des évolutions démographiques récentes il ressort une accentuation du vieillissement de la population bretonne. À l'horizon 2035, les seniors, définis ici comme les personnes âgées de 65 ans ou plus, représenteraient 27 % de la population, à comparer à 19 % en 2013. En maintenant les comportements de recours à leurs niveaux actuels, le nombre de ménages utilisateurs⁸ s'accroîtrait de 75 000, porté essentiellement par les ménages seniors (+ 75 000 soit une hausse de 64 %). En effet, la baisse du nombre de ménages utilisateurs entre 35 et 49 ans (- 3 400) serait juste compensée par une légère augmentation des moins de 35 ans (+ 500) et de ceux âgés entre 50 et 64 ans (+ 2 900). Au total, le nombre de ménages ayant recours aux SAP passerait de 221 000 en 2013 à 296 000 en 2035, soit une progression de 34 %, plus forte qu'en France de

5 En Bretagne, une évolution des ménages utilisateurs parmi les plus élevées

Ménages utilisateurs de SAP : nombre de ménages en 2013 (en milliers) et évolution entre 2013 et 2035 (en %)



Lecture : en 2013, 221 000 ménages fiscaux bretons recourent aux services à la personne. Entre 2013 et 2035, à taux de recours constant, leur part augmenterait de 34 %.

Sources : Insee - DGFIP - Cnaf - Cnav - CCMSA, Filosofi 2013, Omphale 2017, recensement de la population 2013.

province (+ 31 %) (*figure 5*). La Bretagne se placerait ainsi au 4^e rang des progressions régionales, après la Corse (+ 48 %), les Pays de la Loire (+ 36 %) et l'Occitanie (+ 35 %).

Depuis 2013, l'évolution des politiques sociales et fiscales et du contexte économique ont entraîné des modifications de comportements des ménages. Afin de mesurer leur impact sur le nombre de ménages faisant appel aux services à la personne, trois scénarios portant sur des augmentations des taux de recours ont été construits en partenariat avec la Direccte.

6 La demande en SAP progresse fortement entre 2013 et 2035 en restant centrée sur les besoins des seniors

Évolution du nombre de ménages utilisateurs entre 2013 et 2035 et part des 65 ans ou plus en 2035 parmi les ménages utilisateurs selon les 3 scénarios modérés de projection (en %)

		Stabilité des taux de recours	Progression du taux de recours des 35-49 ans	Progression du taux de recours des 65 ans ou plus
Évolution du nombre de ménages utilisateurs entre 2013 et 2035	Bretagne	34	36	37
	Côtes-d'Armor	28	29	31
	Finistère	28	30	31
	Ille-et-Vilaine	38	40	41
	Morbihan	41	42	44
Part des ménages de 65 ans ou plus parmi les ménages utilisateurs en 2035	Bretagne	65	64	65
	Côtes-d'Armor	71	70	71
	Finistère	67	66	68
	Ille-et-Vilaine	56	55	57
	Morbihan	69	68	69

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2013, Omphale 2017, recensement de la population 2013.

6- Cf Insee Flash Bretagne n° 42, source enquête vie quotidienne et santé 2014.

7- Cf Insee Flash Bretagne n° 40.

8- Les projections de ménages utilisateurs de 2013 à 2035 se basent sur le scénario central des projections de population à l'horizon 2050 issues du modèle Omphale (cf Insee Analyses Bretagne n° 58).

Un impact limité lorsque le recours des 35-49 ans augmente

En 2013, 12 % des ménages entre 35 et 49 ans ont recours aux SAP. En faisant l'hypothèse d'une hausse de 0,5 point par an du taux de recours en 2016 et 2017, le nombre de ménages entre 35 et 49 ans se maintiendrait à l'horizon 2035. L'impact de cette hypothèse sur l'ensemble des ménages resterait faible. En effet, le nombre de ménages utilisateurs supplémentaires serait alors de près de 79 000, en hausse de 36 % sur la période. Ce scénario traduirait ainsi une hausse du recours aux SAP ces dernières années, dans un contexte de reprise économique amorcée en 2015 et, plus structurellement, d'une visibilité accrue de l'offre avec le développement d'enseignes de services à la personne.

Un impact plus marqué lorsque le recours des seniors augmente

Particulièrement utilisateurs des SAP, les seniors constitueront une part plus importante des ménages avec le vieillissement de la population. De plus, plusieurs dispositifs ont pu contribuer à accentuer le recours des seniors, notamment la généralisation en 2017 du crédit d'impôt pour les retraités. En supposant une progression du taux de

recours des seniors de 0,5 point par an en 2017 et 2018, puis une stabilisation de celui-ci jusqu'en 2035, la Bretagne compterait alors 82 000 ménages utilisateurs supplémentaires, soit une hausse de 37 % entre 2013 et 2035.

Un autre scénario est basé sur une hypothèse « volontariste » d'accentuation des politiques publiques auprès des plus âgés. Cette hypothèse traduirait le développement du maintien à domicile, en écho au contexte récent de moindres possibilités d'hébergement permanent pour personnes âgées au regard de la croissance de la population des seniors. En augmentant ainsi progressivement le taux de recours des ménages âgés de 80 ans ou plus à 45 % en 2020 (+ 3 points) et celui des ménages entre 65 et 79 ans à 25 % en 2022 (+ 4 points), l'impact sur la demande de SAP serait nettement accentué. Selon ce scénario, la progression atteindrait 45 %, ce qui représenterait 100 000 ménages utilisateurs supplémentaires à l'horizon 2035.

Des besoins à venir plus importants dans le Morbihan et en Ile-et-Vilaine

L'évolution du recours aux services à la personne diffère selon les départements car elle dépend des taux de recours constatés et de la structure par âge de la population

résidente (figure 6). D'ici 2035, en faisant l'hypothèse d'une stabilité des comportements de recours, la hausse du nombre de ménages utilisateurs serait plus élevée dans le Morbihan (+ 41 %) et en Ile-et-Vilaine (+ 38 %) que dans les Côtes-d'Armor et le Finistère (+ 28 %).

L'impact du vieillissement de la population conduirait à des besoins différenciés selon les territoires. Ainsi, la part des ménages seniors parmi les utilisateurs de SAP s'échelonnerait en 2035 de 56 % en Ile-et-Vilaine à 71 % dans les Côtes-d'Armor.

Le scénario de taux de recours plus élevé parmi les 35-49 ans accentuerait la hausse du nombre de ménages utilisateurs dans chaque département, sans en modifier la hiérarchie. Cette hausse atteindrait alors 42 % dans le Morbihan et 40 % en Ile-et-Vilaine.

Dans le scénario consistant à accroître d'un point le taux de recours parmi les seniors, les évolutions démographiques impacteraient plus le Morbihan (+ 44 % de ménages utilisateurs). En Ile-et-Vilaine, la hausse passerait à 41 %, sous l'effet notamment d'un recours plus fréquent parmi les plus âgés. ■

Source et définitions

La **source Filosofi** permet d'identifier les ménages fiscaux ayant déclaré des dépenses de services à la personne.

Les services à la personne : la loi du 26 juillet 2005 (dite « loi Borloo ») définit la notion de services à la personne (SAP). Cette étude se base sur le décret n° 2011-1133 du 26 septembre 2011 qui précise la liste des activités concernées, en vigueur en 2013. Le secteur des SAP concerne le recours à une aide professionnelle salariée exerçant **au domicile de l'utilisateur**. Il englobe des activités comme l'aide aux personnes âgées ou handicapées, la garde d'enfants, le bricolage, les travaux ménagers, le soutien scolaire, etc. Les prestations de soins médicaux et paramédicaux à domicile (infirmiers, aides-soignants) relèvent du secteur social et médico-social et sont donc exclues du champ, au même titre que la garde d'enfants hors domicile par les assistants maternels.

Le **taux de recours** mesure la part des ménages fiscaux ayant déclaré au fisc des dépenses de services à la personne prises en compte dans la déclaration

des revenus, déduction faite des aides perçues. Les ménages utilisateurs pour lesquels la prestation de service a été totalement prise en charge n'entrent pas dans le champ de cette étude. C'est notamment le cas pour certains bénéficiaires de l'aide sociale départementale auprès des personnes âgées ou handicapées. Ceci a pour effet de sous-estimer le nombre de ménages utilisateurs.

Un **ménage fiscal** est un ménage constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Le **référént fiscal** est le contribuable identifié en tant que payeur de la taxe d'habitation au sein du ménage fiscal.

Le **niveau de vie** d'un ménage correspond au revenu disponible de ce ménage, égal au total des revenus déclarés, y compris prestations sociales, et après déduction des impôts directs, divisé par le nombre d'unités de consommation qui le composent.

Les **déciles** sont les valeurs qui partagent la distribution des niveaux de vie en dix parties égales. Le premier décile est le niveau de vie au-dessous duquel se situent 10 % des niveaux de vie ; le neuvième décile est le niveau de vie au-dessous duquel se situent 90 % des niveaux de vie.

Insee Bretagne
35, place du Colombier
CS 94439
35044 Rennes Cedex

Directeur de la publication :
Éric Lesage

Rédacteur en chef :
Jean-Marc Lardoux

Maquettiste :
Jean-Paul Mer

ISSN 2416-9013
© Insee 2018

Pour en savoir plus

- « Le vieillissement de la population. Une estimation des particuliers employeurs âgés et des besoins d'emplois à domicile à l'horizon 2040 », Baromètre n° 25, Fepem - (septembre, 2018).
- En 2050, près d'un Breton sur trois serait un senior, F. Le Strat, V. Molina, Insee Analyses Bretagne n° 58 - (juin, 2017).
- « Les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie dans les départements », M-D. Minne, Insee, I. Leroux, Drees, Insee Focus n° 71 - (décembre, 2016).
- « Les services à la personne : qui y recourt ? et à quel coût ? », I. Benoteau, A. Goin, Dares Analyses n° 63 - (août, 2014).

